

Les réseaux sociaux pour l'action syndicale

Votre collectif possède un compte sur un réseau social ou envisage d'en créer un ? Les réseaux sociaux font partie des usages quotidiens personnels et professionnels en termes d'information et ils sont une formidable opportunité de communication sur nos actions et revendications CFDT. Utilisés de manière structurée et dans une stratégie cohérente, ils peuvent aider à la visibilité des actions syndicales engagées. Mais ils peuvent aussi être un lieu à haut risque. Cette formation animée par des professionnels vous donne les moyens de maîtriser les réseaux sociaux pour une communication efficace et respectueuse des valeurs de la CFDT.



PUBLIC

- Responsables de syndicats et responsables interprofessionnels
- Responsables et chargés de communication au sein de syndicat, section syndicale ou structure interprofessionnelle



PRÉREQUIS

- Maîtriser les bases de l'informatique et de la navigation web.
- Créer au préalable des comptes sur les réseaux sociaux.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur poste de travail
- Apports théoriques et méthodologiques
- Échanges et travaux en grand groupe
- Tutoriels vidéo



MATÉRIEL REQUIS

- Un ordinateur portable
- Un smartphone



OBJECTIFS

- Se servir des réseaux sociaux pour l'action syndicale.
- Comprendre les enjeux d'une stratégie de communication et de mobilisation par les réseaux sociaux.



PROGRAMME

- Découverte des réseaux sociaux, leurs statistiques et leurs usages : présentation et principes de base
- L'utilisation des réseaux sociaux pour s'informer et organiser une veille
- La mobilisation de son réseau
- L'annonce ou le partage en direct de ses actions syndicales : diffusion de messages, photos, vidéos
- La préparation et l'organisation de sa stratégie de communication



FRAIS PÉDAGOGIQUES

• 500 € / participant

Frais d'hébergement et de repas en sus



DURÉE
2 jours
1 jour + 1 jour



DATES ET LIEUX

• 9 juin et 13 octobre 2026, Rennes (35)

• Prise en charge des frais de formation : employeur, CSE ou syndicat •